

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :	
En exercice :	45		
Présents :	31		20/05/2022
Pouvoirs :	9		
Votants :	40		

Le 2 juin 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des fêtes à Saint Didier de Formans.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Armand CHAUMONT (Pouvoir Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), , Nicole DUGELAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Catherine VIGNON (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : MOBILITES - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Trévoux pour la réalisation d'un parking de covoiturage.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.),

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, rappelle que la CCDSV, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de transports.

L'offre de mobilité sur le territoire va prochainement évoluer, notamment grâce à des outils de planification du territoire, comme le Plan Climat Air Énergie, le Schéma Directeur des Modes Actifs ou encore le Plan de Mobilité Simplifié. De plus, l'arrivée prochaine du Bus à Haut Niveau de Service entre Trévoux et Lyon va considérablement transformer les modes de déplacement.

La création de parkings de covoiturage sur le territoire permet aujourd'hui de positionner la voiture comme un mode de transport complémentaire à d'autres modes. Dans cette optique, la CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours pour la réalisation de parking de covoiturage. Le taux d'aide est égal à 50% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 k€ HT.

Dans ce contexte, la commune de Trévoux souhaite aménager un parking de covoiturage de 209 places, situé rue Baltié. Au regard du montant des travaux (estimés à 342 210 € TTC), la commune de Trévoux sollicite un fonds de concours de la CCDSV égal à 100 000 € HT. Conformément aux critères d'éligibilité, le projet comprend :

- Une plate-forme de places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, avec des zones de stationnement en matériaux perméables,
- Des places pour les personnes à mobilité réduite,
- Des range-vélos, et les attentes pour pouvoir installer des bornes de recharge électrique,
- La signalisation horizontale, verticale et de rabattement,

- Un système d'éclairage public pour, au minimum, la zone des places « PMR » et les circulations piétonnes,
- Un cheminement matérialisé pour les piétons, avec un balisage,
- Un ou des portiques aux entrée et sortie adapté(s) au gabarit des véhicules légers,
- Un abri pour les covoitureurs (qui servira de totem également),
- Plusieurs poubelles fixes.

Vu la délibération du conseil municipal de Trévoux en date du 11 mai 2022, sollicitant un fonds de concours de 50k€,

Vu la délibération n° 2022-96 du conseil communautaire en date du 2 juin 2022,

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 12 mai 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de la CCDSV pour un montant égal à 50 000 € HT en faveur de la commune de Trévoux, pour la création d'un parking de covoiturage sur la commune ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, section d'investissement, opération n°116.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220602-2022C99-MD
Affichage le :

- 8 JUIN 2022

- 8 JUIN 2022

A Trévoux, le 02/06/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

